

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Morning-Post* prêche aux Danois le calme et la transaction. Il leur répète, avec raison peut-être, qu'il y aurait avantage pour le Danemark à se séparer de populations mécontentes et hostiles. N'est-ce pas, en effet, l'attitude des habitants des Duchés qui, après quatorze années de complications inextricables, a encouragé, appelé sur le royaume danois l'invasion de l'Allemagne ?

Les journaux danois continuent à nous apporter le récit des exactions commises par l'armée prussienne dans le Jutland, malgré la suspension des hostilités. Les Prussiens forcent les habitants à remplir les magasins de l'armée, et « les paient avec des quittances dont ils se réservent plus tard la liquidation. »

Les lettres de Copenhague du 31 mai confirment ce fait que le gouvernement n'accordera pas un seul jour de trêve si l'on n'a pas trouvé préalablement des bases de paix acceptables. Conséquemment, il faut s'attendre à la continuation de la guerre.

Le *Dagbladet* dit :  
 Si le traité de Londres est annulé par un plébiscite, alors les arrangements de succession seront nuls et les Danois auront à choisir entre la république et la monarchie, et à voir s'ils doivent se joindre aux Allemands ou à la Suède.

Toutes les lettres arrivées ces jours derniers de Copenhague constataient une grande agita-

tion et un retour très-prononcé des esprits aux idées de guerre.

Le *Moniteur* confirme ces nouvelles et dit que l'opinion publique, excitée par les exigences de l'Allemagne, réclame énergiquement la reprise des hostilités.

Le *Moniteur* fait observer, du reste, qu'à mesure que la saison d'été s'écoule, les Danois perdent sensiblement de leurs avantages; leur position est principalement forte sur mer, et à la suite de nouveaux délais, leur puissance maritime pourrait être neutralisée par l'approche de la mauvaise saison.

Le prince Couza a annoncé officiellement à la Porte ottomane son intention de faire un voyage à Constantinople pour y rendre visite au sultan.

Le roi Georges a quitté Athènes le 24 pour se rendre à Syra et de là aux îles Ioniennes.

Nos dernières nouvelles d'Athènes sont du 26. La ville était tranquille; cependant les amis de la nouvelle royauté n'envisageaient pas sans appréhension la longue absence du roi.

Une correspondance de Tunis, 25 mai, annonce que le caïd des Maier, dévoué au Kasnadar, simulant un rapprochement avec le bey qui commande l'insurrection, avait formé le plan de le trahir pour le faire décapiter. Mais ce bey a réussi à intercepter un courrier envoyé de Tunis au caïd des Maier, et il a découvert l'existence d'un complot contre sa vie.

Il a fait arrêter le caïd, l'a fait mettre à mort avec toute sa famille et s'est emparé de ses immenses richesses. Depuis cet événement, il

est certain que les Arabes se refuseront à toute transaction avec le gouvernement tunisien.

Evidemment nous ne savons pas bien ce qui se passe à Tunis. Le Bulletin du *Moniteur* constate que l'insurrection n'est point du tout domptée, que les insurgés persistent à exiger le renvoi de l'administration actuelle. Pour que des insurgés parlent de la sorte et traitent avec le bey de puissance à puissance, il faut qu'ils soient en quelque sorte maîtres de la situation. Il paraîtrait seulement que le bey est protégé par la France et par les ambassadeurs d'autres puissances.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Paris le 1<sup>er</sup> juin, au *Phare de la Loire*, les nouvelles suivantes :

L'Empereur et l'Impératrice quitteront Paris pour se rendre à Fontainebleau dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le départ de la cour devait avoir lieu cette semaine, mais l'Empereur a voulu assister aux grandes courses de chevaux qui auront lieu dimanche sur l'hippodrome du bois de Boulogne. C'est ce jour-là que doit être disputé le prix de 100,000 fr. On compte sur la présence de sept à huit chevaux anglais et de cinq chevaux français.

Les favoris sont *Blair-Athol*, vainqueur du Derby anglais, et *Fille-de-l'Air*, au comte de Lagrange. Des sommes énormes sont engagées sur ces deux chevaux, et je n'ai pas besoin de vous dire que nos sportsmen prennent bravement parti pour la vaillante jument du comte de Lagrange. Elle est à trois contre un et *Blair-Athol* est à deux.

Le *Salut public* arrivé ce matin à Paris contient le récit d'un épouvantable crime qui rappelle les sinistres exploits de Jud.

Un Anglais, paraissant âgé de 25 à 30 ans, a été assassiné le 30 avril dans un wagon du chemin de fer de Lyon et jeté sur la voie où il a eu les jambes coupées par le train.

Le crime a dû être commis entre la station de Belleville et celle de Villefranche. La victime paraît avoir été étranglée, et il est certain qu'elle a été entièrement dépouillée. On n'a pas même retrouvé le billet qu'elle avait pris à Paris pour Marseille.

Le *Salut public* s'empare de ce déplorable malheur pour insister avec force sur les dangers de l'isolement des voyageurs dans les wagons.

Voici quelques nouveaux détails à ajouter à ceux que je vous ai donnés sur la célébration du mariage du comte de Paris avec la princesse Isabelle de Montpensier. Outre le prince et la princesse de Galles, le duc de Cambridge, lord Russell et la plupart des membres du corps diplomatique assistaient au déjeuner de 100 couverts donné au château de Claremont et présidé par la reine Amélie, qui porte gaillardement ses 82 ans.

Parmi les Français présents à cette fête on me signale le marquis et le comte de Flers, le comte et la comtesse d'Haussonville, le vicomte et la vicomtesse Vigier, le comte Ruger (du Nord), le duc de Cazes, le comte d'Hautpoul, le marquis de Bérenger, MM. Casimir Périer, Amédée Achard, Xavier Raymond, etc., etc.

Le duc et la duchesse de Chartres ont donné

## FEUILLETON.

7

## OTTO GARTNER

(suite.)

IV.

Les jours suivants s'écoulèrent sans incident remarquable. En bonne guerre, ma quarantaine eût dû être levée, puisque j'étais sorti d'épreuve honorablement. Cependant personne ne m'adressait la parole; j'entraï au bureau et j'en sortais comme un inconnu; seul, M. Colombet me disait ce qui était strictement nécessaire pour me tracer ma besogne, les autres ne faisaient aucune attention à moi. Je voyais qu'on exécutait en cela une consigne donnée par M. Gustave, et j'en aurais fort bien pris mon parti, si j'avais pu trouver en dehors des bureaux quelque ami à qui confier mes ennuis; mais, hélas! je ne connaissais âme qui vive à Ancenis. J'avais écrit plusieurs fois à ma mère sans l'affliger inutilement du récit des petites persécutions que j'avais à subir. Ces lettres et les réponses que je recevais faisaient toute ma consolation. Néanmoins le chagrin me gagnait; l'isolement absolu a quelque chose de désespérant à la longue.

Un soir que j'étais assis chez moi, près de ma petite table, songeant tristement, comptant et recomptant les soliveaux blanchis de mon plafond, je fus tiré subitement de ma rêverie par un coup léger frappé à ma porte.

— On se méprend, pensai-je en allant ouvrir, qui peut venir me voir ?

C'était une visite pourtant, et bien à moi destinée : je n'en doutai point en reconnaissant le petit borgne.

— M. Gartner, me dit-il en s'avançant humblement, voici un livre qui doit vous appartenir, car il porte votre nom, et vous a été donné par un certain abbé Perrin.

— En effet, mon cher monsieur Noblot, ce livre est à moi, je le reconnais; mais comment a-t-il pu tomber entre vos mains, je le croyais au fond de la Loire ?

— Il y était bien aussi, on voit qu'il a séjourné dans l'eau. Un enfant de ma connaissance l'a trouvé sur le bord de la rivière, et, sachant que j'aime les livres, me l'a apporté ce matin. Votre nom inscrit sur la première page m'a appris qu'il vous appartenait, et je vous le restitue...

— Merci, monsieur Noblot, je vous suis d'autant

plus reconnaissant que ce livre est un souvenir d'un ami vénérable. Maintenant, puisque cette circonstance inopinée me vaut le plaisir de vous voir sans témoin, permettez-moi de vous demander si je ne vous dois pas un service beaucoup plus important. N'est-ce pas vous qui avez fait les additions que j'ai trouvées; il y a quelques jours, dans le carnet jaune ?

— Oh ! ce n'est rien : j'ai seulement fait quelques additions pour vous aider un peu. Pourquoi ne demandiez-vous pas à M. Colombet les comptes de fin de mois, comme je vous avais engagé à le faire ?

— Je craignais quelque supercherie.

— Vous aviez tort, le caissier ne pouvait pas se refuser à vous donner des moyens de vérification, ni altérer ses livres pour vous jouer un mauvais tour.

— Mais aussi, je comptais vous revoir, au moins une fois, avant l'arrivée des autres employés, je vous aurais demandé de plus amples renseignements : comment se fait-il que vous ne soyez jamais venu qu'à dix heures ?

— D'abord parce que, si je m'étais rencontré plusieurs fois avec vous seul, ces messieurs auraient bien vite soupçonné que je vous aidais : ensuite, parce que de neuf à dix heures, je donne une leçon

d'allemand à Mlle Laurence.

— Quoi qu'il en soit, monsieur Noblot, vous m'avez rendu un grand service. Ah ! si vous saviez combien j'ai béni l'ami inconnu qui venait à mon aide dans un moment où tout m'accablait ! je vous en sais un gré infini, et si je puis vous témoigner dans l'avenir...

— Ne parlons plus de cela, interrompit vivement le petit borgne, c'est une bagatelle.

— Mais encore, repris-je, quand et comment avez-vous pu faire ce travail si long et si difficile ?

— Pendant ma nuit de veille, tout simplement.

— Pendant votre nuit de veille ?

— C'est vrai, vous ne savez pas encore ceci. Eh bien, nous veillons à tour de rôle, M. Colombet, M. Gustave, M. Cordier et moi. Vous avez pu voir un lit de camp dans le bureau. C'est là que nous passons la nuit alternativement, ces messieurs et moi : et votre tour viendra prochainement, je pense.

— Mais pourquoi cette corvée singulière n'est-elle pas faite par un garçon de bureau ?

— Parce que M. Duclos le veut ainsi. Lorsqu'il était receveur particulier à Redon, deux fois on a pris la nuit dans sa caisse des sommes importantes :

le soir un diner de 300 couverts auquel le prince et la princesse de Galles ont encore assisté.

Aussitôt après, les jeunes mariés sont partis pour une propriété que le duc d'Aumale possède dans le duché de Worcester. On dit que la princesse Isabelle ressemble beaucoup à la princesse de Galles; tous les invités en ont fait l'observation.

#### Correspondance particulière de l'Écho SAUMUROIS.

Paris, 31 mai 1864.

L'événement le plus intéressant de ces derniers jours était certes la visite faite au concours régional d'Evreux par l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés des ministres de l'intérieur et de l'agriculture. L'Empereur et l'Impératrice ont commencé par visiter les antiquités de la ville, puis se sont rendus sur le pré de Bel Ebat, transformé en un ravissant jardin, entouré de tous côtés par de délicieuses constructions champêtres qui contenaient les produits de l'agriculture et de l'horticulture. Avant de quitter la ville, ils se sont rendus à la préfecture où un lunch les attendait. Le départ de l'Empereur a eu lieu à cinq heures, au milieu d'une haie compacte formée par les populations rurales du département. A peine le train avait-il quitté la gare que M. le préfet se rendait à la distribution des prix qu'il a ouverte par un discours très-applaudi. Après cette solennité, les exposants se sont rendus au banquet qui leur était offert par la ville d'Evreux, auquel les journalistes parisiens avaient été gracieusement conviés par le préfet. Le soir, le parc du Bel-Ebat était illuminé et égayé par une excellente musique militaire.

Ce concours régional comptera parmi les plus intéressants de l'année. Les produits agricoles et horticoles exposés donnent une haute idée de la richesse et de la fécondité du sol normand.

Quelle singulière saison que le printemps qui va finir dans un mois! Sommes-nous au mois de juillet? Sommes-nous au mois de mars? On a pu s'adresser successivement ces questions en voyant la température torride des premiers jours du mois, suivie d'un refroidissement tel qu'hier encore il a fallu allumer du feu dans beaucoup d'appartements.

Il y a huit ou dix jours seulement il faisait si chaud que les amateurs de bains froids avaient déjà élu leur domicile chez Deligny; si chaud, que les petites dames qui nagent comme des tritons, ont fait venir leurs couturières et leur ont commandé des costumes de natation très-coquets, — tout ce qu'il y a de plus coquet, — des costumes de carnaval plutôt que des costumes de bain.

Pourquoi donc tant de soutaches, de ruches, de bouillons, de crevés pour alier dans un

place; dans cette prévision, j'en avais préparé une très-grande partie avant votre arrivée. Pardonnez-moi de ne vous les avoir pas communiquées plus tôt, je craignais une indiscretion de votre part; si M. Gustave s'était aperçu que je vous aidais, il m'en eût coûté cher.

— Certes, ce M. Gustave est bien terrible; si M. Duclou était juste, il ne souffrirait pas qu'un semblable muscadin fit la loi dans les bureaux.

— Vous vous trompez, monsieur Gartner, M. Duclou est très-juste; mais il ignore ce qui se passe: M. Gustave doit lui succéder et épouser sa fille; dès lors personne n'ose le contrarier.

— S'il en est ainsi, dis-je, ce que j'ai de mieux à faire apparemment, c'est de quitter la recette d'Anceis et d'aller chercher une place ailleurs, car je me suis attiré l'animadversion du véritable maître.

Le petit borgne se prit le menton avec la main, et parut réfléchir un instant, puis il me répondit en jetant sur moi un regard interrogateur.

— Vous êtes un bon jeune homme, monsieur Gartner, je puis vous parler franchement, n'est-ce pas, vous ne me trahirez point?

— Non, assurément, je ne vous trahirai pas. Si je le faisais, je serais le dernier des misérables, car

or, ces vols avaient dû être commis par des personnes habitant l'intérieur de la maison, car les portes et les fenêtres du bureau n'avaient pas été ouvertes; depuis cette époque, il a quitté Redon, changé tous ses domestiques, et, n'osant plus se confier à d'autres que ses employés, il les fait veiller tour à tour. Mais cette corvée, comme vous l'appellez, n'est ni pénible, ni humiliante: M. Duclou invite souvent à dîner celui de nous qui doit veiller. Et, lorsque je dis veiller, je ne m'exprime pas exactement: il ne nous est aucunement demandé de rester sur pied et l'œil ouvert toute la nuit, nous pouvons nous coucher et dormir sur le lit de camp: le point essentiel, c'est qu'il y ait quelqu'un dans les bureaux.

— Il n'en reste pas moins, cher monsieur Noblot, que vous avez veillé et travaillé toute la nuit pour me tirer d'embarras. Je ne m'explique même pas comment vous avez pu venir à bout d'un pareil travail en dix ou douze heures.

— Cela m'eût été impossible, en effet, sans une circonstance assez heureuse. Ces additions trimestrielles devraient être faites par M. Gustave; mais comme il n'aime pas le travail, nous sommes toujours obligés, M. Cordier ou moi, de les faire à sa

établissement où je ne sache qu'il entre d'autre homme que le maître nageur? Autrefois, les dames mettaient pour se baigner de simples costumes tout unis en croisé de laine bleu foncé ou noir, aujourd'hui, elles s'affublent de zouaves, de garibaldiis, de vêtements singuliers de formes et de couleurs; elles rivalisent de toilette comme au bois, comme aux courses, comme aux bains de mer.

Elles étaient moins nombreuses que d'habitude dimanche aux courses de Vincennes, nos merveilleuses, avec leurs habits à longues basques et leurs chapeaux sans bavolet. Les courses ont été d'ailleurs peu brillantes. On s'entretenait beaucoup sur le turf de la fameuse course des « oaks », qui vient d'avoir lieu à Londres, ce qui a fourni l'occasion d'un beau triomphe à une pouliche française.

*Fille de l'air*, à M. le comte F. de Lagrange, est arrivée 1<sup>re</sup>, battant *Breeze*, 2<sup>e</sup>, à M. le baron de Rothschild, *Tomato*, 3<sup>e</sup>, au même propriétaire, et 16 autres pouliches non placées. Ce résultat a provoqué une vive agitation. La police a dû protéger *Fille de l'air* et son jockey. *Fille de l'air* est née en France, par *Faug-a-Ballagh*, étalon anglais, et *Pauline*, jument française; la mère de *Pauline*, *Bathilde*, et sa grand-mère *Odine* sont également nées en France. Le montant de cette course dépasse 120,000 fr. Le Jockey-Club a illuminé à Paris en l'honneur de cette victoire.

Dans un compte-rendu de cette course, le *Moniteur* parle des démonstrations peu courtoises du peuple anglais, lorsque la vaillante bête est entrée au pesage, après son éclatant triomphe. Le journal officiel dit que, peu s'en est fallu qu'on ne fit un mauvais parti au jockey, et peut-être à *Fille de l'Air* elle-même. Or, on m'adresse de Londres des détails, qui sans contredire la version du journal officiel, la modifient cependant un peu.

M. de Lagrange craignant, nous écrit-on, pour son homme et pour sa bête, les avait fait entourer par une vingtaine de gaillards aux larges épaules et aux poings solides comme des marteaux. Or, dès que *Fille de l'Air* rentra au pesage, ces messieurs, fidèles à la consigne qu'ils avaient reçue, l'ont entourée avec une vivacité telle qu'on a cru un instant à un mouvement offensif et aussitôt les constables sont accourus sur les lieux.

Toutefois, ajoute notre correspondant, la précaution n'était peut-être pas inutile, car la foule était fort excitée par le bruit, faux sans doute, mais en tout cas habilement répandu, que M. de Lagrange avait dissimulé jusqu'alors la valeur réelle de sa bête en la faisant arriver très-mal dans les courses précédentes. D'où, l'amour-propre national aidant, le peuple concluait que le triomphe de *Fille de l'Air* constituait une véritable surprise, ou, comme l'on dit en France, une sorte de coup de Jarnac.

Les esprits, même les plus indifférents à tout ce qui se passe en dehors d'un certain rayon, ont été forcés de tourner leurs regards ces jours-ci vers l'Amérique, où les Etats du Nord et ceux du Sud se livrent en ce moment une lutte titanique, dont les proportions dépassent tout ce que l'histoire nous a fait connaître.

Xercès, Darius, Tamerlan, Attila ont eu des armées plus nombreuses, mais jamais ces armées ne se sont battues des semaines entières, sans donner des signes de lassitude et de découragement. Il y avait des exemples de trois jours de bataille; il n'y avait pas de batailles ayant duré plus d'une semaine, sans que les combattants aient changé leurs positions; l'un des deux restait maître du terrain par la fuite ou la destruction de son adversaire. C'est le spectacle que nous donne l'Amérique, comme pour prouver au monde qu'en toute chose elle procède d'une manière gigantesque. Quel que soit le résultat de ce conflit d'hommes à volonté de fer, il restera comme une preuve mémorable du courage indomptable de la race saxonne.

Le testament de Meyerber a été enfin ouvert. Le public a appris avec une vive satisfaction que l'illustre compositeur n'avait pas entendu priver Paris de la représentation de *l'Africaine*. On pense que cet opéra, qui prendrait le nom de *Vasco de Gama*, pourra entrer en répétition dès le mois de juillet à l'Académie impériale de musique.

Beaucoup de personnes ignorent, sans doute, que l'église Notre-Dame n'a pas encore été consacrée. Cette dédicace solennelle a lieu aujourd'hui même avec toute la pompe que l'église catholique met dans ses cérémonies solennelles. Si la métropole de Paris, depuis plus de cinq cents ans qu'elle est debout, n'a pas encore reçu la consécration sainte, c'est à la lenteur des travaux de sa construction primitive qu'il faut en reporter la faute. Vers 1163, Maurice de Sully, 72<sup>e</sup> évêque de Paris, entreprit de bâtir l'église actuelle sur l'emplacement d'un autre temple fondé par Chilpéric. Le pape Alexandre II, réfugié en France, en posa la première pierre; vingt-deux ans après, en 1185, les travaux étaient assez avancés pour qu'il fût possible de célébrer l'office divin au chœur; mais ils ne furent véritablement terminés qu'en 1551. La cérémonie de ce jour est présidée par M<sup>sr</sup> Darbois, assisté de tous ses suffragants et de plusieurs autres prélats.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. Duruy signalant la situation anormale de M. Renan, qui depuis deux ans, par mesure d'ordre public, ne peut pas professer au Collège de

France. Il est contraire à une bonne gestion des deniers publics autant qu'à la dignité du savant distingué qui est forcé de subir cette anomalie, que le traitement soit touché sans que la fonction soit remplie.

Ne pouvant pas faire remonter M. Renan dans la chaire où il a paru une seule fois, il convient de faire loyalement cesser une situation anormale et d'appeler M. Renan à d'autres fonctions. M. Renan est nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque impériale.

— Un décret impérial inséré au *Moniteur* déclare close la session du Sénat.

— On lit dans la correspondance parisienne de *l'Indépendance belge*:

« Il se confirme décidément que l'intérim du gouvernement de l'Algérie sera laissé quelque temps au général de Martimprey, dont les services seront pris à coup sûr en sérieuse considération, bien qu'aucune espèce d'engagement, bien entendu, ne soit arrêté dès à présent à son égard par le gouvernement pour la succession du maréchal duc de Malakoff. On annonce que l'Empereur doit faire attribuer à la veuve de l'illustre maréchal une forte pension, sauf à faire régulariser plus tard la mesure par le Corps-Législatif. La dotation de cent mille francs votée au vainqueur de Sébastopol n'étant transmissible que de mâle en mâle et ne pouvant être continuée en conséquence à sa veuve. J'apprends en même temps que l'Impératrice a écrit une lettre très-sympathique de condoléance à la duchesse de Malakoff. »

— Rien n'est encore décidé pour le remplacement du maréchal Pélissier. Le choix tombe, dit-on, entre le général Palikao et le général Bazaine. Le maréchal Randon est également désigné; mais il ne serait nommé que dans le cas, assure-t-on, où il devrait céder le ministère de la guerre au général Fleury. L'arrivée du premier écuyer de l'Empereur au ministère de la guerre serait considérée, dans le monde officiel, comme le signe d'une politique belliqueuse. Les amis du général Fleury prétendent que, dans son opinion, les complications actuelles ne peuvent se dénouer que par la guerre.

— Le bruit court à Paris qu'il pourrait se faire que M. le procureur général Dupin portât la parole dans l'affaire Couty de La Pommerais. Le jour où doit être examiné le pourvoi du condamné n'est pas encore positivement fixé; on pense que la cause viendra à l'audience du vendredi 3 juin. M<sup>r</sup> Bozerian a fait remettre à M. le conseiller rapporteur de Gaujal ses conclusions concernant les moyens de cassation invoqués à l'appui du pourvoi.

— Le *Cristophe-Colomb*, qui apporte en France les restes mortels du maréchal duc de Malakoff, est attendu à Marseille.

— Il résulte des débats du budget extraordinaire du ministre de l'instruction publique

vous êtes le seul être ici qui m'ait témoigné quelque sympathie.

— Eh bien, croyez-moi, ne quittez pas la Recette sans nécessité absolue; ce serait une mauvaise note pour vous partout où vous iriez ensuite. M. Gustave vous en veut un peu, mais au fond il n'est pas le maître, comme vous pensez; le véritable maître, c'est Mlle Laurence.

— Comment! cette jeune personne qui est entrée l'autre jour avec M. Duclou?

— Oui, mon cher monsieur Gartner, c'est elle qui conduit son père, et si elle n'aimait pas autant son cousin, je doute que M. Duclou lui eût laissé prendre le pied qu'il a.

— Alors, à plus forte raison, si Mlle Laurence gouverne son père et aime son cousin, les malices de celui-ci doivent lui paraître charmantes, je n'ai qu'à me retirer.

— Non, non, oh! ne dites pas de mal de Mlle Laurence, c'est un ange de bonté. Sans doute elle aime son cousin, cependant elle a su me défendre contre lui. J'ai été malheureux, monsieur Gartner, bien plus malheureux que vous ne le serez jamais. Depuis douze ans je travaille à la Recette; j'avais toujours été le jouet des bureaux jusqu'au moment

où M. Duclou est venu ici. Dans les premiers mois qui suivirent ce changement, je fus plus que jamais tourmenté par M. Gustave, qui s'amusa de moi de matin au soir: j'avais toutes les peines du monde à faire mon travail dans les instants de répit qu'il m'accordait de guerre lasse. Enfin, Mlle Laurence entendant parler de moi par son cousin, eut pitié du pauvre petit borgne et me prit sous sa protection. M. Duclou s'en mêla lui-même à la prière de sa fille, et j'eus la paix. Maintenant, grâce au ciel, je suis tranquille: on m'appelle encore Polyphème, on ne fait quelque niche de temps en temps, mais quelle différence avec le passé! Je m'estime heureux bien au-delà de ce que je pouvais souhaiter. Oui, oui, Mlle Laurence est un ange! soyez sûr qu'elle prendra également parti pour vous.

Je serrai la main du petit bonhomme, beaucoup plus reconnaissant toutefois des sentiments qu'il m'exprimait, que soucieux d'user des moyens de résistance dont il me donnait la clé. Je trouvais humiliant de recourir à la protection d'une jeune fille de celle qui avait le tort impardonnable à mes yeux, d'aimer un garçon aussi déplaisant que M. Gustave.

— Je ne saurais trop vous remercier de vos bonnes intentions, monsieur Noblot, lui dis-je, mais il me

Italie, que le Trésor italien paie cent mille francs par an aux trente-deux professeurs de théologie qui ont à eux tous dix-huit élèves.

## Chronique Locale.

M. le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. Les électeurs du département de Maine-et-Loire, appartenant aux cantons de : Gennez, Doué, Saumur (nord-est), Saumur (nord-ouest), Saumur (sud), Montreuil-Bellay, sont convoqués au samedi 18 et au dimanche 19 juin 1864, dans les communes qui ont 2,500 habitants et plus ; et au dimanche 19 juin seulement dans les autres communes, pour élire les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, ainsi qu'il est dit ci-après.

Art. 2. Le canton de Gennez aura à élire un membre du conseil général et un membre du conseil d'arrondissement ;

Chacun des cantons de Saumur (nord-est) et Montreuil-Bellay, aura à élire un membre du conseil général ;

Le canton de Saumur (sud) aura à élire deux conseillers d'arrondissement ;

Chacun des cantons de Saumur (nord-ouest) et Doué, aura à élire un conseiller d'arrondissement.

Art. 3. Les élections auront lieu au chef-lieu de chaque commune.

Les listes électorales qui serviront pour les élections des 18 et 19 juin sont celles qui ont été closes le 31 mars dernier.

En conséquence, il n'y aura d'autres changements à apporter à ces listes que ceux qui résulteraient de décisions de juges de paix intervenues depuis la clôture, de décès ou de jugements devenus définitifs.

Ces changements seront indiqués dans un tableau de rectifications qui sera publié par le maire cinq jours avant la réunion des électeurs.

Aucune inscription nouvelle ne sera opérée.

Art. 4. Les opérations des assemblées électorales auront lieu selon la forme déterminée par le décret du 2 février 1852.

Art. 5. Les assemblées et sections d'assemblées seront présidées par le maire, les adjoints et conseillers municipaux ; à défaut de ceux-ci, les présidents seront désignés par le maire parmi les électeurs.

Les quatre assesseurs seront pris, suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux ; à leur défaut, les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs inscrits seront appelés au bureau.

Art. 6. Le scrutin sera ouvert, dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus, savoir : le samedi 18 juin, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, et le dimanche 19 juin, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans les autres communes ayant moins de 2,500 habitants, le scrutin sera ouvert le dimanche, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Art. 7. L'élection des membres du conseil général et des conseillers ou du conseiller d'arrondissement, aura lieu simultanément, pour chaque canton, mais en deux opérations différentes ; à cet effet, deux boîtes, pour la réception des votes, seront disposées dans la salle d'élection ; elles porteront en gros caractères ces mots : *Conseil général, Conseil d'arrondissement.*

La première sera placée devant le président du bureau, l'autre devant le plus âgé des assesseurs.

A l'appel de son nom, chaque électeur se présentera devant le président et lui remettra son bulletin pour l'élection du conseiller général, l'autre bulletin sera reçu par l'assesseur qui le déposera dans la boîte destinée à l'élection du conseiller ou des conseillers d'arrondissement. Cette distinction de l'élection sera fréquemment et autant qu'il sera utile, rappelée par le président aux électeurs.

Art. 8. Lorsque l'assemblée aura été divisée en plusieurs sections, le résultat du dépouillement, arrêté et signé par le bureau de chaque section, sera porté par le président au bureau de la première qui, en présence des autres sections, opérera le recensement des votes de la commune et en annoncera le résultat.

Art. 9. Les procès-verbaux de chaque commune, arrêtés et signés, seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau ; le 20 juin, à l'heure de midi, le recensement général des votes de toutes les communes du canton sera fait par le bureau central siégeant au chef-lieu de canton, qui proclamera membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, les candidats qui auront réuni le nombre de suffrages déterminé par l'art. 4 de la loi du 7 juillet 1852 ;

Savoir :

Au premier tour de scrutin,

1<sup>o</sup> La majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus un des suffrages exprimés ;

2<sup>o</sup> Un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin,

La majorité relative, c'est-à-dire le plus de voix, quel que soit le nombre des votants.

Art. 10. Si au scrutin des 18 et 19 juin, aucun candidat n'obtient la majorité, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin, le samedi 2 et le dimanche 3 juillet, ou le dimanche seulement (selon la population des communes), sans nouvelle convocation.

A cette seconde opération, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants, et si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé des candidats, lequel sera proclamé.

Le recensement général des votes se fera le lundi 4 juillet, comme il est dit en l'art. 9.

Art. 11. Aussitôt après la clôture des opérations du bureau central de chaque canton et la proclamation du conseiller général et du conseiller ou des conseillers d'arrondissement, les procès-verbaux des votes de toutes les communes nous seront transmis par chaque président de bureau central, par l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement.

On lit dans le *Moniteur* :

Les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissement devant avoir lieu prochainement, l'administration, afin d'éviter des difficultés qui se sont produites lors des dernières élections législatives, croit utile de rappeler qu'aux termes de l'article 56 de la loi du 9 vendémiaire an VI, et de l'article 69 de la loi du 28 avril 1816, les affiches placardées par les candidats et contenant soit leur profession de foi, soit des circulaires aux électeurs, sont assujetties aux droits de timbre. (Voir le *Moniteur* du 20 août 1863.)

On nous adresse l'article suivant, que nous nous empressons de publier pour satisfaire à une juste observation des intéressés.

Le journal l'*Echo Saumurois*, du 2 juin courant, contient un article, emprunté à d'autres journaux, sur une enquête qui s'opère présentement, par ordre de M. le ministre de la justice, au sujet des anciennes minutes existant dans les études de notaires et autres dépôts publics.

Les termes de cet article pourraient faire croire à un état de choses peu satisfaisant, tandis que la circulaire de M. le ministre de la justice a simplement pour objet la facilité des recherches historiques.

Pour faire connaître la vérité et rassurer les intéressés, les soussignés déclarent que le résultat de l'enquête pour l'arrondissement de Saumur a démontré :

Que les anciennes minutes déposées dans les études des notaires sont dans un très-bon état de conservation et dans des conditions parfaites de sécurité ;

Et que, dans la situation actuelle, les plus grandes facilités existent pour les intéressés, justifiant de leurs droits, qui veulent consulter ces minutes et en retirer expédition.

Saumur, 3 juin 1864.

Les membres de la chambre des notaires résidant à Saumur,

LE BLAYE. E. LEROUX.

Une société de jeunes amateurs nous promet, dit-on, pour demain, une soirée musicale sur la Loire. Ces jeunes artistes seraient montés sur un bateau placé au milieu du fleuve.

EXPOSITION NATIONALE D'ANGERS.

MM. les Exposants sont prévenus que les jurys chargés de l'examen des produits, se réuniront à l'Exposition aux jours qui suivent.

Le 6 juin.

Le jury de la 1<sup>re</sup> classe de l'agriculture, — machines agricoles.

Le jury de la 2<sup>e</sup> classe, — produits agricoles.

Le jury de la 3<sup>e</sup> classe, — produits vinicoles.

Le jury de la 4<sup>e</sup> classe de l'industrie, — produits minéraux, métallurgie, fontes, appareils de chauffage et d'éclairage.

Le jury de la 2<sup>e</sup> classe, — matériaux de construction, ciments, marbres, ardoises, briques, poteries, bois, menuiserie de bâtiment.

Le jury de la 4<sup>e</sup> classe, — fils et tissus de coton, laine, lin, chanvre, soie, cordages.

Le jury de la 5<sup>e</sup> classe, — ameublements, ébénisterie, tentures, dorures.

Le jury de la 7<sup>e</sup> classe, — produits chimiques, savons, couleurs, teintures, cuirs, peaux, essences, parfumeries.

Le jury de la 9<sup>e</sup> classe, — lingerie, vêtements, confections, modes, ornements religieux.

Le jury de la 11<sup>e</sup> classe, — instruments de musique.

Le 7 juin.

Le jury de la 3<sup>e</sup> classe, — machines à vapeur, machines hydrauliques, pompes, ventilateurs, machines diverses, outils.

Le 8 juin.

Le jury de la 6<sup>e</sup> classe, — carrosserie, articles de voyage.

Le jury de la 8<sup>e</sup> classe, — substances alimentaires, conserves, liqueurs.

Le jury de la 10<sup>e</sup> classe, — instruments de physique et de précision, appareils électriques. Imprimerie, lithographie, photographie.

MM. les membres des jurés sont invités à se réunir à sept heures du matin, aux jours ci-dessus indiqués.

MM. les exposants ou leurs représentants sont invités à se tenir auprès de leurs produits, afin de donner aux jurys les renseignements dont ceux-ci pourraient avoir besoin.

Par un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, les compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Midi sont autorisées :

1<sup>o</sup> A ajouter la *Tôle de fer non ouvrée*, sans responsabilité, dans la 6<sup>e</sup> série du Tarif commun qu'elles appliquent, en vertu de la décision ministérielle du 20 octobre 1863, au transport de marchandises de toute nature échangées entre les deux réseaux ;

2<sup>o</sup> A supprimer dans le même Tarif les mots *par expédition de 5,000 kilogrammes, ou payant pour ce poids*, après les articles : « Huile de Naphte et Huile de Schiste, » dans la 5<sup>e</sup> série.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La Conférence de Londres s'est réunie le 2 juin, et le télégraphe nous apporte le résumé des renseignements donnés sur cette séance par les journaux anglais.

Ils constatent tous avec un accent de découragement que cette réunion est restée encore sans résultat.

New-York, 21 mai. — A la pointe du jour, le 18, Grant a attaqué Lee. La bataille a duré jusqu'à midi. Les fédéraux ont été repoussés avec une perte de 1,200 hommes. Lee attaqua ensuite les fédéraux, mais il fut également repoussé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 2 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 66 65.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 3 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 66 85.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

semble que ma conduite, si elle est bonne, devrait suffire à me défendre auprès de M. Duclou.

— Sans doute, me répondit-il, cela devrait suffire, avec un peu d'aide.

— Non, point d'aide, je vous en prie.

— Dans tous les cas, vous ne quitterez pas le bureau ?

— Non, réflexion faite, je lutterai jusqu'au bout.

— Vous êtes un peu fier, monsieur Gartner, cela vous sied mieux qu'à moi ; cependant Mlle Laurence est si bonne ! son intervention ne vous eût point nuï. Enfin, à votre gré. — Puis, il ajouta après une pause : demain, dimanche, les bureaux sont fermés ; voulez-vous me faire le plaisir de venir me voir vers deux heures de l'après-midi ? nous causerons de nouveau.

Je remerciai mon ami, je pouvais bien l'appeler ainsi désormais, et je lui promis de me rendre à son invitation. Lorsqu'il m'eut donné les indications nécessaires pour que je pusse trouver sa demeure, nous nous séparâmes dans les termes les plus affectueux.

« Combien, pensai-je, quand il fut parti, j'appréhends chaque jour des choses singulières et dont je n'avais pas eu la moindre idée jusqu'ici ! Voilà M.

Duclou, un homme parfaitement mûr d'âge et de raison ; il se laisse conduire par une enfant de dix-sept ou dix-huit ans. Voilà M. Gustave Moraud, beau, riche, heureux, je ne sais quel diable malicieux qui le pousse à mal faire. A côté, un pauvre borgne, laid à faire peur ; il est plein d'âme, compatissant, bon, sans fiel, sans amertume. Puis ces deux employés qui subissent le joug d'un fat : ne leur serait-il pas aisé, s'ils le voulaient, de faire savoir la vérité à M. Duclou ? Enfin, cette jeune fille qui aime son cousin, un franc vaurien, à ce qu'il me semble, et elle serait bonne comme un ange ! Non, quant à cela, je ne saurais le croire. M. Noblot se fait une illusion bien naturelle : on a voulu le soustraire aux espiègleries du cher cousin, il n'y a pas là si grand effort de vertu ; mais le procédé lui a touché le cœur, voilà tout. D'ailleurs, quoi qu'il en soit, je ne me soucie pas de me mettre sous la tutelle d'une fille. »

Héroïque pensée qui dominait toutes les autres et dans laquelle je m'endormis.

Le lendemain, un peu avant deux heures, je m'acheminai vers la maison de M. Noblot, qui était située sur les bords de la Loire, à un quart de lieue de la ville. Nous étions à la fin de septembre, il avait

plu dans la matinée, l'air était pur, un petit vent faisait frissonner les feuilles des saules dont l'ombre tremblante se projetait sur la route ; j'apercevais, de l'autre côté de la Loire, des paysans endimanchés qui se rendaient à une fête de village ; le carillon d'Ancenis résonnait harmonieusement à mes oreilles, et s'affaiblissait à mesure que je m'éloignais ; un beau ciel, de longues prairies, les eaux brillantes du fleuve, tout me ramenait aux beaux jours de Chalonnès déjà si loin de moi. C'était la première fois que je sortais d'Ancenis, de cette petite ville noire et maussade, du moins me paraissait-elle ainsi, parce que je l'associais aux déceptions que j'y avais éprouvées depuis quinze jours ; je me sentis renaitre, la gaieté me revint, et je remerciai dans le fond de mon cœur M. Noblot de m'avoir procuré cette aimable distraction.

— Vous trouverez facilement mon pauvre manoir, m'avait-il dit, on le nomme la Saulaie : c'est une maison brûlée aux trois quarts. De grands pans de murailles noircies et surmontées de cheminées d'où la fumée ne sort plus jamais, la font reconnaître de loin.

(La suite au prochain numéro.)

